

# Décision du Maire

N°27/2023  
Commande Publique

**Objet :** Convention générale de mise à disposition de locaux communaux 2023-2025 au profit de l'Unité du Pays du Mont-Blanc de la Croix Rouge française

Le Maire de la Commune de Passy,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22 5°,
- VU la Délibération du Conseil Municipal n°DEL2020-76 du 10 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 6 ans.

## Décide

- Article 1<sup>er</sup> : De mettre à disposition de l'Association « Unité Locale du Pays du Mont-Blanc de la Croix Rouge française », représentée par sa présidente Madame Christine Socquet-Clerc, dont le siège social se situe 1416 route nationale, 74120 MEGEVE, des locaux communaux.
- Article 2 : D'accorder la présente convention pour une durée de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse.
- Article 3 : De consentir et d'accepter la présente convention :
- A titre gratuit pour le local de 26,30 m<sup>2</sup>, situé au 600 rue de la Freille, 74190 PASSY, partagé avec l'Association Cantonale pour l'Aide Alimentaire ;
  - A titre payant pour le local de 34 m<sup>2</sup> (2eme étage, salle G), situé au 175 rue Paul Corbin, 74190 PASSY pour un montant mensuel de 30 euros correspondant aux charges, payable auprès du Trésor Public, à la Trésorerie de Saint Gervais, sur présentation par la Commune d'un titre de recettes.
- Article 4 : En application de l'article L.2122-23 du C.G.C.T, la présente décision sera portée à la connaissance du prochain Conseil Municipal.
- Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Passy, est chargé de l'application de la présente décision.
- Article 6 : Ampliation de la présente Décision est transmise à :
- Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
  - Madame le Trésorier Public de Saint-Gervais-les-Bains
  - Le Service Financier de la Commune de Passy
  - L'Association La Croix Rouge, sa Présidente Madame Christine SOCQUET-CLERC

Fait à Passy le 06 mars 2023,

Le Maire,  
**Raphaël CASTÉRA**

